

1,360,000 kg was reserved for imports from New Zealand. The entire TRQ was allocated to the Canadian Dairy Commission and the total access level was utilized.

Cheese

The cheese TRQ access level has been fixed since 1979 at 45,000,000 lbs or 20,411,866 kg. Under the provisions of a December 1995 Agreement between Canada and the European Union, 66% of the TRQ is allocated to cheese imports from the European Union and 34% to non-EU sources. The total access level was used in 1997.

Buttermilk

The buttermilk TRQ access level is 908,000 kg, all of which was used. The entire TRQ is reserved for imports from New Zealand.

Fluid Milk

The fluid milk access level was 64,500 tonnes, which represents estimated annual cross-border purchases by Canadian consumers. The goods are imported under General Import Permit No. 1 - Dairy Products for Personal use.

Dry Whey

The dry whey TRQ access level is 3,198,000 kg; the TRQ year is August 1, 1996 to July 31, 1997. Import permits were issued for 3,225,000 kg.

Evaporated and Condensed Milk

The TRQ access level for evaporated and condensed milk was 11,700 kg, all of which was used. The entire TRQ is reserved for imports from Australia.

Heavy Cream

The heavy cream TRQ access level is 394,000 kg for sterilized cream having a minimum of 23% butterfat and in cans

juillet 1997, dont 1 360 000 kg étaient réservés pour les importations depuis la Nouvelle-Zélande. Le contingent tarifaire a été intégralement alloué à la Commission canadienne du lait, et a été pleinement utilisé.

Fromage

Le niveau d'engagement d'accès pour le fromage est établi, depuis 1979, à 45 000 000 livres ou 20 411 866 kg. Selon les dispositions de l'accord de décembre 1995 entre le Canada et l'Union européenne, 66 % des quantités pouvant être importées sont attribués à l'Union européenne et 34 % aux pays hors-UE. Le contingent tarifaire a été pleinement utilisé en 1997.

Babeurre

Le niveau d'engagement d'accès pour le babeurre est de 908 000 kg. Le contingent tarifaire, qui a été entièrement utilisé, est exclusivement réservé aux importations depuis la Nouvelle-Zélande.

Lait liquide

Le niveau d'engagement d'accès pour le lait liquide était de 64 500 tonnes, ce qui reflète les achats annuels estimatifs outre-frontière effectués par les consommateurs canadiens. Ce produit est importé en vertu de la Licence générale d'importation n° 1 - Produits laitiers pour usage personnel.

Petit-lait en poudre

Le niveau d'engagement d'accès pour le petit-lait en poudre est établi à 3 198 000 kg; l'année contingentaire allait du 1^{er} août 1996 au 31 juillet 1997. Des licences d'importation ont été délivrées pour 3 225 000 kg.

Lait évaporé et lait concentré

Le niveau d'engagement d'accès pour le lait évaporé et le lait concentré est établi à 11 700 kg. Le contingent tarifaire, qui a été entièrement utilisé, est exclusivement réservé aux importations depuis l'Australie.

Crème épaisse

Le niveau d'engagement d'accès pour la crème épaisse est établi à 394 000 kg pour la crème stérilisée contenant au moins 23 %